

MEMORANDUM ADRESSE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

INTRODUCTION.

Après concertation et examen de l'environnement sécuritaire et politique qui prévaut dans le pays, à la veille des élections de 2015, les Partis politiques signataires du présent memorandum ont décidé d'en appeler à Son Excellence, Monsieur le Président de la République pour le mettre devant ses responsabilités par rapport aux graves questions qui sont posées à notre pays, à la veille des élections, et qui sont reprises ci-après :

I. AU SUJET DES ENJEUX SECURITAIRES LIÉS AUX ELECTIONS.

1. Malgré les assurances récemment données par Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi sur les conditions de préparation et de déroulement des élections crédibles, nous constatons qu'il y a des signaux très inquiétants qui devraient attirer Votre attention, celle des différents acteurs internes et externes impliqués dans les élections et de l'opinion nationale et internationale.
2. Nous vous interpellons particulièrement, Vous, Excellence Monsieur le Président de la République ainsi que votre Gouvernement, afin que vous donniez les assurances nécessaires pour que les menaces graves que représentent la milice IMBONERAKURE, la distribution alléguée des armes à une partie de la population à travers le pays et l'entraînement évoqué par plusieurs sources, des IMBONERAKURE en République Démocratique du Congo soient neutralisées pour que les élections en vue se déroulent dans un climat apaisé et soient crédibles.
3. En refusant qu'il y ait une enquête transparente et impartiale sur les questions de la milice IMBONERAKURE, de la distribution alléguée des armes à une partie de la population à travers le pays et de l'entraînement évoqué par plusieurs sources aussi bien internes qu'internationales des IMBONERAKURE en République Démocratique du Congo, le Gouvernement a contribué énormément au renforcement des inquiétudes des citoyens en général et des dirigeants politiques en particulier, sur les risques de violences programmées, avant, pendant et après les élections.
4. Parce qu'en effet de nombreux cas de violences et d'exactions ont été perpétrés et continuent à être perpétrés par des IMBONERAKURE, et ce au su et au vu de l'administration et des forces de l'ordre. Quoi de plus normal donc que la population crie à la complicité de ces autorités et même à des actes commandités et encouragés par celles-ci.

[Handwritten signatures and initials]

5. Aucun gouvernement qui se réclame de la démocratie et qui met en avant le respect de la paix et de la sécurité pour tous ses citoyens ne peut refuser une enquête neutre et impartiale destinée à clarifier et rassurer sur une question aussi capitale que la sécurité des citoyens.
6. Nous restons convaincus qu'il est inexplicable et plus qu'inquiétant qu'un Gouvernement qui commande l'ensemble des Corps de défense et de sécurité, lesquels sont en qualité et en nombre suffisants, puisse créer et entretenir une milice armée.
7. Nous réitérons notre demande à l'endroit de Votre Excellence, pour que vous sortiez de votre silence et apportiez les assurances nécessaires au sujet de la sécurité des citoyens et des dirigeants politiques, par rapport aux inquiétudes que nous venons de soulever.
8. Les assurances crédibles que le Gouvernement doit donner au peuple pour le rassurer pleinement quant à sa sécurité, ne consistent pas à procéder à des dénégations systématiques sur des faits qui pourtant crévent les yeux, mais plutôt à mener des enquêtes sérieuses et impartiales, en vue de remédier à la situation notamment en punissant conformément à la loi les exécutants et les commanditaires de ces graves violations.
9. Nous demandons également à tous les partis politiques, à la société civile, aux confessions religieuses et à la communauté internationale de suivre de près l'évolution de la situation sécuritaire au Burundi et d'agir à temps afin que les menaces que nous venons d'évoquer ne puissent hypothéquer la sécurité des citoyens et la tenue d'élections libres, équitables et apaisées dans notre pays.

II. SUR LA QUESTION PROPREMENT DITE DES ELECTIONS

Celle-ci porte notamment sur les questions importantes suivantes :

- *L'indépendance de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;*
- *L'interdiction de certains des principaux partis politiques de participer aux élections ;*
- *La mise en œuvre du plan de fraude électorale « BACEMWO »*
- *La persécution terrorisante et l'intimidation des électeurs par le pouvoir local des collines et les IMBONERAKURE ;*
- *L'instrumentalisation politique de la Justice pour exclure certains des leaders politiques de la participation aux élections ;*
- *La restriction des droits et libertés garantis par la Constitution pour neutraliser l'action des partis politiques dans la préparation des élections ;*

[Handwritten signatures and initials]

- L'achat des consciences avec les moyens et ressources de l'Etat ;
- La confiscation des médias publics, notamment la Radio et la Télévision nationales, par le système CNDD-FDD ;
- La propagande des médias du Parti CNDD-FDD qui échappe au contrôle des organes constitutionnels et légaux de régulation des media

a. La question de l'indépendance de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

10. La Constitution de la République du Burundi, consacre, dans son article 89, la création d'une Commission électorale nationale indépendante, chargée de garantir la liberté, l'impartialité et l'indépendance du processus électoral.
11. Contrairement à une idée erronée développée par le parti au pouvoir et ceux qui le soutiennent, la CENI n'est pas un organe technique du Pouvoir Exécutif. Sinon elle ne serait indépendante que de nom. Au-delà des dispositions claires et nettes de la Constitution, historiquement les « CENI » sont le produit d'un processus de démocratisation de l'Afrique qui visait et qui vise toujours entre autres, à éviter que les élections ne soient organisées que par les seuls gouvernements en place, l'objectif étant de contrecarrer les risques évidents de fraude à des fins de se maintenir au pouvoir contre la volonté du peuple.
12. Nombre de signaux montrent que la CENI présidée par Pierre-Claver NDAYICARIYE se comporte comme une institution au service du pouvoir CNDD-FDD.

Nous citerons à titre exemplatif la récente mise en place des CEPI, qui vient de se faire en violation de la Constitution, du Code électoral, de la feuille de route et en excluant les acteurs politiques, contrairement aux Principes généraux pour la bonne conduite des élections de 2015, pourtant signés conjointement par le Gouvernement, la CENI, les Partis politiques, les acteurs politiques et le Bureau des Nations Unies au Burundi.

De plus, le fait désormais avéré que les mêmes CEPI comptent, en plus de nombreux membres de l'administration territoriale militants du CNDD-FDD, un nombre important de magistrats présentés par ce même parti pour le représenter, non seulement confirme l'emprise de ce parti et du gouvernement sur la magistrature et hypothèque par conséquent l'indépendance de celle-ci, mais aussi provoque une surreprésentation de ce même parti dans les CEPI, ce qui déjà mine la crédibilité du processus électoral dans son ensemble.

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including 'A', 'N2', '3', 'chr', 'D A', and 'P S']

13. Nous interpellons la CENI pour qu'elle se ravise et joue son rôle, conformément à ~~la mission lui confiée par la Constitution de la République~~ : celle de l'indépendance et de l'impartialité dans l'organisation et la tenue des élections. Si elle devait persister dans ses dérives observées actuellement, la CENI aurait trahi les intérêts fondamentaux et l'avenir de notre pays ainsi que la cause de la démocratie. En conséquence, nous serons en droit de la récuser parce qu'elle aura failli à sa mission. Par ailleurs, la CENI actuelle reste anticonstitutionnelle pour autant qu'elle a été mise en place en violation de l'article 159, alinéa 3 de la Constitution.

b. L'interdiction de certains des principaux partis politiques de participer aux élections ;

14. Si nous prenons la référence des résultats des élections communales de 2010, les partis FNL, UPRONA et UPD-Zigamibanga ont été parmi les partis les plus représentatifs sur l'échiquier politique national. Aujourd'hui, il est incontestable que les véritables et charismatiques représentations de ces partis sont illégalement interdites de fonctionnement et de réunion à tous les niveaux ; national, provincial et communal.

A la place de ces partis, le pouvoir CNDD-FDD a créé des organisations satellites sans aucune assise ni crédibilité dans le pays, et ce au mépris de la Loi régissant les partis politiques, les Statuts et Règlements intérieurs de ceux-ci, des fois même au mépris des décisions judiciaires, déjà coulées en force de la chose jugée.

15. Nous mettons au défi le pouvoir CNDD-FDD et la CENI d'accepter une enquête indépendante et impartiale qui évaluerait l'existence de ces organisations satellites et de laisser ensuite les leaders légitimes de ces partis et leurs bases réelles organiser et tenir des congrès de façon régulière. Ce sera un signal fort que le parti au Pouvoir veut réellement mettre fin à sa politique de démantèlement des véritables partis de l'opposition et qu'il est prêt à affronter un scrutin dans lequel « le vainqueur sera convainquant et le vaincu convaincu », parce que les règles du jeu électoral auront été respectées par tous.

c. La mise en œuvre du plan de fraude électorale « BACEMWO » ;

16. Le plan « BACEMWO », déjà utilisé pour la fraude des élections de 2010, est de nouveau en train d'être mis en œuvre aujourd'hui notamment par la distribution frauduleuse par certains chefs de colline et administrateurs communaux, de la Carte Nationale d'identité aux personnes qui n'ont pas l'âge de voter ; une



personne pouvant même détenir plusieurs cartes d'identité pour lui permettre de voter plusieurs fois.

Nous apprenons que dans certaines communes du pays, les Officiers chargés de l'état civil ne peuvent plus délivrer les Cartes Nationales d'Identité, que seul l'Administrateur s'est arrogé ce droit pour les délivrer selon la tête du futur électeur.

En conséquence, nous exigeons une enquête urgente et impartiale sur cette distribution frauduleuse de la Carte Nationale d'Identité, à travers tout le pays.

17. La vigilance s'impose également dans la confection du fichier électoral. En effet, pour garantir la transparence et la crédibilité des élections, donc éviter tout risque de fraude, la confection du fichier électoral ne devrait pas être gérée à la seule discrétion de la CENI et du parti au pouvoir.

De même, l'Administrateur du Réseau devrait être recruté en toute transparence et s'entourer d'une équipe neutre et convenue entre les principales parties prenantes aux élections. Il en va de même de la passation des marchés publics par la CENI qui devrait se faire en toute transparence.

d. La persécution terrorisante et l'intimidation des électeurs par le pouvoir local des collines et les IMBONERAKURE ;

18. L'action terrorisante des électeurs est déjà en marche. Elle est aujourd'hui matérialisée, notamment par la constitution par le système CNDD-FDD des listes par ménage de personnes soupçonnées par ce parti de ne pas être disposées à voter pour lui, les contributions financières forcées des ménages, la destitution de certains administratifs qui refusent d'adhérer au CNDD-FDD, les intimidations et les violences que l'on observe dans certaines écoles secondaires et qui sont l'œuvre des *IMBONERAKURE*, des fois, avec la bénédiction des chefs d'établissements.

19. Cela signifie qu'au moment des élections, des persécutions, des menaces et des intimidations seront exercées sur les électeurs déjà identifiés comme n'étant pas susceptibles de voter pour le parti au pouvoir.

Il est primordial que le Gouvernement et la CENI s'engagent publiquement et prennent des mesures concrètes et visibles destinées à mettre fin à ces persécutions et intimidations susceptibles d'hypothéquer à la fois le vote libre du citoyen et sa sécurité avant, pendant et après les élections.

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature that appears to be 'Vey' and several other initials.]

e. L'instrumentalisation politique de la Justice pour exclure certains des leaders politiques de la participation aux élections ;

20. Le plan est déjà en marche. Des procès à la fois injustes et montés de toutes pièces visent certains des leaders des partis politiques de l'opposition en vue des les exclure des élections comme candidats. Et pour preuves et aussi paradoxal que cela puisse paraître, il a été annoncé de manière surprenante par des responsables s'exprimant au nom de la CENI et de la Cour Suprême. Les cas des messieurs Agathon Rwasa, Alexis Sinduhije, Léonard Nyangoma et Frédéric BAMVUGINYUMVIRA et tout récemment de monsieur Léonce NGENDAKUMANA sont suffisamment éloquents et annoncent d'ores et déjà la couleur.

Etant donné que ces deux derniers sont des leaders du Parti Sahwanya-FRODEBU, au-delà des visées électorales, il est prévisible que l'objectif visé est de détruire la Direction dudit parti pour qu'il soit récupéré par une main à la solde de Votre pouvoir, comme ce fut le cas pour les partis FNL, UPD-Zigamibanga et l'UPRONA. Il semble même que d'autres montages soient en cours pour mettre hors course électorale tous les candidats susceptibles de mettre en difficulté le parti au pouvoir.

Nous exigeons l'arrêt immédiat de ces montages grotesques qui ternissent à la fois Votre image et celle de la magistrature burundaise.

f. La restriction des droits et libertés garantis par la Constitution pour neutraliser l'action des partis politiques dans la préparation des élections ;

21. Alors que la Constitution, la loi portant réglementation des manifestations sur la voie publique et les réunions publiques ainsi que la loi régissant le fonctionnement des partis politiques proclament la liberté de réunions et la liberté de manifestations, et, en même temps, interdisent l'immixtion des pouvoirs publiques dans le fonctionnement interne des partis politiques, aujourd'hui l'exercice de ces droits est soumis au bon vouloir des dirigeants du CNDD-FDD et de la Police à tous les niveaux.
22. Les réunions sont interdites de manière intempestive, aucune manifestation visant à dénoncer les abus du pouvoir en place ne peut être autorisée, les leaders légitimes de partis politiques sont pourchassés, menacés de mort quand ils vont rencontrer leurs militants, la couverture médiatique de leurs activités est interdite aux médias de l'Etat.

De même, des leaders de la société civile sont menacés pourchassés et emprisonnés pour avoir dénoncés les dérives du pouvoir, ou simplement pour avoir osé une opinion que les dirigeants ne veulent pas entendre.

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.]

g. La question de l'achat des consciences avec les moyens et ressources de l'Etat ;

23. Les moyens de l'Etat et de façon générale l'argent public, sont utilisés pour l'achat des consciences des électeurs, notamment par les recrutements illégaux à des postes budgétivores et non essentiels, la distribution sélective des vivres et de cadeaux divers provenant pour une bonne partie des stocks constitués grâce à l'argent du contribuable burundais, à une population pauvre et affamée à dessein.

h. La confiscation des médias publics, notamment la Radio et la Télévision nationales, par le système CNDD-FDD ;

24. Aujourd'hui, bien qu'elles fonctionnent aux frais de tous les contribuables, la Radio et la Télévision publiques sont devenues des instruments de propagande et des caisses de résonance du pouvoir CNDD-FDD.

i. La propagande des médias du Parti CNDD-FDD qui échappe au contrôle des organes constitutionnels et légaux de régulation des médias ;

25. Aucun contrôle ne s'exerce sur la propagande parfois nocive des médias du Parti CNDD-FDD, alors que les autres médias privés sont soumis au contrôle quelques fois abusif du Conseil National de la Communication qui profère contre eux des menaces de sanctions allant jusqu'à la fermeture.

CONCLUSION

26. Toutes les questions qui viennent d'être soulevées constituent une réalité indéniable qui met gravement en péril la démocratie, le processus électoral et la sécurité dans notre pays.

27. Si rien n'est fait par le pouvoir en place, il y a lieu de craindre le pire. Dans tous les cas, une chose est sûre : il sera impossible d'organiser un scrutin apaisé, inclusif, libre, égalitaire, transparent et par conséquent crédible.

28. Nous en appelons à Son Excellence, Monsieur le Président de la République et au Gouvernement pour qu'ils trouvent le plus rapidement possible des solutions concertées aux problèmes soulevés. Cela passe notamment par la création urgente d'un cadre de veille et de dialogue constructif et inclusif permanent qui prenne en charge l'ensemble des questions soulevées et d'autres qui pourraient survenir.

29. Nous mettons un accent particulier sur les questions sécuritaires qui détermineront en grande partie, la tenue d'élections crédibles, dans un cadre apaisé. Nous réitérons la demande maintes fois formulée par diverses opinions



émanant des partis politiques, de la société civile, des milieux religieux, pour qu'une enquête internationale soit diligentée aux fins de faire toute la lumière sur tous les facteurs qui constituent des menaces sérieuses à la sécurité au Burundi, notamment la distribution des armes et les entraînements paramilitaires de la milice IMBONERAKURE.

30. Nous Vous demandons de créer un environnement favorable à la préparation des élections crédibles et inclusives en cessant la politique de démantèlement des partis politiques de l'opposition, en laissant ces derniers exercer librement leurs activités sur tout le territoire national et en renonçant aux tracasseries judiciaires à l'endroit des leaders des partis politiques de l'opposition.

31. Que le Gouvernement libère les espaces des libertés publiques en mettant fin au harcèlement et aux intimidations des médias, de la société civile et des défenseurs des droits humains.

32. Nous en appelons à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union Africaine, à l'Union Européenne, à la Sous-région, à tous les partenaires internes et externes du processus électoral de s'investir et d'user de leur influence dans la recherche de solutions durables aux problèmes qui sont posés. Faute de quoi, non seulement il n'y aura pas d'élections dignes de ce nom en 2015, mais la paix sociale risque d'être dangereusement compromise et le pays peut facilement basculer dans des violences. Nous devons impérativement et ensemble conjurer de telles menaces.

Vous et Votre Gouvernement êtes interpellés au premier chef.

Fait à Bujumbura le 14/11/2014

Les partis signataires

(Handwritten signatures and initials)

1. Heriade Lince NCTORUMANA, FREDER ~~QUMB~~

2. Fransy - NYAMEYA MS.D

3. BINACANA STÉRENCE FEBS-SANGIRA

4. MUGUENGEZO Cheuvineau

5. RIZIGAHU Rosette, ADIC

6. PEPENYENUBA Feruengilele HASTUTEN ~~SAVANA~~

7. BWAESA Agathon F.N.B. ~~SAVANA~~

8. BIRUBAYA Zénon ~~SAVANA~~

9. Desgratins NDAYISHIMYE, SONOVI ~~SAVANA~~

10. NSABIMANA Jeanne d'Arc, C.M.A.S ~~SAVANA~~

11. HON NGITIRE Charles, UPONDA ~~SAVANA~~

12. BAKAMPANA Thérèse, P.M.T. ~~SAVANA~~